

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 03 Juin 2021 A 20 H SOUS LA PRESIDENCE DE MR LE MAIRE, ANDRE-GILLES CHATAGNAT

Présents : CHATAGNAT André-Gilles, FOEX Romain, HONCZARUK Gérald, MANTILLERI Eric, MERLET Noémie, MERY Luc, SUBLET Gaétan, BLANDIN Aurélie, JACCAZ Yan.

Excusé : Denis CHAUMONTET (donne pouvoir à Gérald HONCZARUK)
Jérémy PUZEL (sans pouvoir)

Absent non excusé : /

Mr Romain FOEX a été désigné secrétaire.

Ordre du jour :

- * **Réservoir de Vovray : lancement appel d'offres**
- * **Projet d'acquisition de la parcelle B 1247**
- * **Décision modificative du budget principal**
- * **Validation RPQS 2020**
- * **Vente de mobilier**
- * **Urbanisme**
- * **Intercommunalité**
- * **Divers**

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Le compte-rendu du 6 mai 2021 est validé à l'unanimité.

Monsieur le Maire ajoute trois points à l'ordre du jour avec l'aval des élus : « Défense incendie », « Recensement de la population » et « devis balayeuse ».

Monsieur le Maire fait part aux élus des dernières décisions prises à savoir :

- Rencontre avec les habitants de Chaumontet, Loblaz et Vovray pour futur chemin piétonnier
- Accord donné pour dépannage urgent à st Jean pour une reprise sur branchement eau à l'entreprise BESSON TP de Marlioz

- **1. Réservoir de Vovray : lancement appel d'offres**

Appel d'offres pour travaux du renforcement d'eau potable à Vovray, création d'un réservoir et d'un réseau d'eau pluviale

Monsieur Romain FOEX, Adjoint en charge de l'eau, prend la parole et informe l'assemblée qu'il est nécessaire désormais de lancer la consultation pour les travaux de renforcement du réseau d'eau potable à Vovray afin que celle-ci puisse être close fin juillet 2021.

Ces travaux bénéficieront de subventions soient :

- 145 320 € HT du Conseil Départemental
- 100 745 € HT de l'Agence de l'eau

Après réflexion, Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide par 9 voix pour, 0 contre, 0 abstentions :

- De charger Monsieur Le Maire à signer tout document relatif au lancement de la consultation des travaux du renforcement d'eau potable, de la création d'un réservoir et d'un réseau d'eau pluviale au hameau de « Vovray ».

Choix du coordinateur SPS (sécurité et protection de la santé) et contrôle technique pour les travaux du renforcement de Vovray

Mr Romain FOEX, Adjoint chargé de l'eau affirme que le Cabinet ATIE représenté par Mr BRICHET Christophe, maître d'œuvre chargé de la réalisation des travaux de renforcement de l'eau potable, de la création d'un réservoir d'eau et de la création d'un réseau d'eau pluviale au hameau de « Vovray » a effectué le diagnostic amiante avec un résultat négatif. Aussi il a émis un avis concernant le choix du Cabinet coordinateur de sécurité et de la protection de la santé et contrôle technique suite à une consultation de quatre entreprises telles que :

| | |
|-------------------|---|
| - Alpes Contrôles | 6 600.00 € HT (conforme à la demande) |
| - APAVE | 6 105.00 € HT (conforme à la demande) |
| - QUALICONSULT | 3 890.00 € HT (non-conforme à la demande) |
| - SOCOTEC | 4 355.00 € HT (conforme à la demande) |

Le résultat final est le suivant :

ENTREPRISE APAVE

**Après délibération et à l'unanimité
Le Conseil Municipal,**

- Accepte ce choix et valide l'offre de l'Entreprise Apave à Metz-Tessy,
- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

Echange de terrain

Mr Romain FOEX, en charge de l'eau, demande aux élus de se positionner sur un échange de terrain avec l'association « Ké Viva » de Chaumont pour permettre les travaux du réservoir d'eau potable à Vovray.

Suite à une demande de la part de la commune le 1^{er} mars 2021 et à une rencontre sur place le 25 mars 2021 avec le Président de l'association, cette dernière nous a confirmé son accord par écrit le 07 avril dernier.

Ainsi, la parcelle n°85 nécessaire pour les travaux serait échangée par la parcelle communale n°1287 située au « Bois de lie » vers les Roches, sur demande de l'association.

« Ké Viva » étant une association, la commune s'engage à prendre en charge les frais d'actes notariés pour l'établissement de cet échange.

**Après délibération et à l'unanimité par 9 voix pour, 0 contre, 0 abstention
Le Conseil Municipal,**

- Accepte l'échange de la parcelle n°85 à Vovray (propriété de « Ké Viva ») par la parcelle n°1287 (propriété de la commune),
- Accepte la prise en charge des frais notariés pour cet échange,
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents correspondants.

Achat de terrain

Mr Romain FOEX, en charge de l'eau, demande aux élus de se positionner sur un achat de terrain avec le GFA JONQUILLES pour permettre les travaux du réservoir d'eau potable à Vovray.

En effet, une petite partie de la parcelle n° 1176 appartenant au GFA JONQUILLES située à proximité du projet de construction du réservoir d'eau potable serait nécessaire.

La commune s'engagerait à l'achat de cette partie de parcelle pour 8€ le m² avec un calcul de la surface prise, postérieur aux travaux exécutés.

La commune prendrait en charge les frais d'actes notariés pour l'établissement de cette acquisition ainsi que les frais d'arpentage.

**Après délibération et à l'unanimité par 9 voix pour, 0 contre, 0 abstention
Le Conseil Municipal,**

- Accepte l'achat d'une partie de la parcelle n°1176 appartenant à GFA JONQUILLES,
- Accepte la prise en charge des frais notariés et d'arpentage pour cette acquisition,
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents correspondants.

• 2. Projet d'acquisition de la parcelle B 1247

Monsieur le Maire rappelle aux élus que suite à un courrier du Cabinet d'avocats VEDESI, représentant de Mr BECU, reçu le 6 octobre 2020 mettant la commune de Chaumont en demeure d'acquérir la parcelle B1247 uniquement dans sa partie classée en emplacement réservé N°4 dont la commune est bénéficiaire au PLUI du Val des Usses,

Suite à une estimation de la commune en valeur vénale de la parcelle auprès du Domaine, service de l'Etat,

Suite à une négociation avec Mr BECU par courrier du 19 février 2021,

Suite à la proposition de Mr BECU dans son courrier du 07 avril 2021, Monsieur Le Maire demande aux élus de bien vouloir se positionner.

Le résultat est le suivant :

Monsieur Le Maire propose d'acquérir la parcelle B1247 uniquement dans sa partie grevée par l'emprise de l'emplacement réservé n°4 dont la commune est bénéficiaire au PLUI soit environ 7000 m2 pour la réalisation d'équipements publics et de voirie à hauteur de 28 € le m2.

Après délibération et à l'unanimité par 9 voix pour, 0 contre, 0 abstention le Conseil Municipal,

- Accepte et officialise son choix d'acquérir la parcelle n°B1247 d'une surface d'environ de 7000 m2 pour 28 € le m²,
- Charge Mr le Maire de signer tous les documents relatifs à cet achat.

3. Décision modificative du budget principal

Monsieur Le Maire informe l'assemblée qu'une décision modificative est nécessaire suite au prêt relais contracté auprès de la Caisse d'épargne pour la sécurisation du Malpas en attente du retour des subventions.

Ce type de prêt aurait dû être budgétairement pris en compte lors du vote du budget primitif 2021 malgré son remboursement total antérieur.

Afin de rétablir l'équilibre du budget, il est donc nécessaire au budget principal de porter les écritures suivantes :

M14 - INVESTISSEMENT

DEPENSES

| | | |
|------|--------------------------------------|----------------|
| 2111 | Terrains | - 15 000.00 € |
| 231 | Immobilisations corporelles en cours | - 100 000.00 € |
| 2131 | Bâtiments publics | - 20 000.00 € |
| 2183 | Matériel de bureau et informatique | - 2 000.00 € |
| 2157 | Matériel et outillage de voirie | - 1 500.00 € |
| 1641 | Emprunts | 138 500.00 € |

Après délibération, à l'unanimité, par 9 voix pour, 0 contre, 0 abstention

- Le Conseil municipal accepte ces écritures et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour les porter sur le budget principal.

- **4. Validation RPQS 2020 eau potable**

Mr Romain FOEX, Maire-Adjoint en charge de l'eau, rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal avec 9 voix pour, 0 contre, 0 abstention,

ADOpte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2020

DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération

DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site

www.services.eaufrance.fr

DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

- **5. Vente de mobilier**

Monsieur Le Maire rappelle la validation de la délibération n°21.03 par les élus à la séance du conseil municipal du 7 janvier 2021 à savoir l'acquisition d'un mobilier plus fonctionnel pour la salle du conseil et des mariages à la mairie (tables et chaises).

Comme il avait été mentionné à la séance du 07 mars dernier, un affichage a été fait sur les panneaux communaux et le site internet de la commune à l'attention des personnes intéressées pour l'achat du matériel communal existant à savoir 3 lots de 1 table en chêne massif et de 6 chaises assorties.

Trois offres ont été faites à 500 € TTC par lot.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à 9 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,**

- ACCEPTE les trois offres et décide de vendre les trois lots à 500 € TTC chacun,
- AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer cette vente.

- **6. Défense incendie**

Monsieur Romain FOEX, Adjoint en charge de l'eau, informe l'assemblée que dans le cadre du règlement départemental de la défense extérieure contre l'incendie qui vise à identifier les risques à prendre en compte à l'échelle du territoire et les besoins en eau pour y répondre, une rencontre a eu lieu sur la commune avec le SDIS d'Epagny.

Ainsi une liste précise des points d'eau incendie (PEI) a été établie qui intègre aussi les points d'eau privés liés par une convention pour leur utilisation publique. Cette liste pourra être mise à jour une fois par an à chaque modification de la DECI (création, modification ou suppression de point d'eau incendie).

Pour entériner cette démarche, un arrêté communal doit être fait.

Après délibération et à l'unanimité par 9 voix pour, 0 contre, 0 abstention le Conseil Municipal,

- Valide la liste des points d'eau incendie répartis sur la commune,
- Charge Mr le Maire d'établir un arrêté en annexant la liste détaillée des points d'eau incendie de la commune.

- **7. Recensement de la population**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que Chaumont apparaît dans la liste des communes qui ont à réaliser l'enquête de recensement en 2022 auprès de ses habitants suite à un report d'une année dû au Covid-19.

Il y a lieu de nommer un coordonnateur communal élu du recensement par arrêté municipal.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité avec 10 voix pour, 0 contre, 0 abstention de :

- Donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour nommer par arrêté municipal :
 - un coordonnateur communal qui sera Mr MERY Luc, conseiller municipal.
- De charger Monsieur le Maire à établir l'arrêté de nomination correspondant à cette décision.

- **8. Devis balayeuse**

Ce dossier est en cours de réflexion et sera traité à l'occasion de la prochaine séance de conseil.

- **9. Urbanisme**

Mr MANTILLERI Eric, Adjoint en charge de l'urbanisme, informe des avis d'urbanisme.

PERMIS D'AMENAGER

/

PERMIS DE CONSTRUIRE

DECLARATIONS PREALABLES

DP07406521X0005 : VILLE Laurence pour le remplacement des fenêtres et portes fenêtres bois petits carreaux par fenêtres pleines alu couleur rouge foncé 17 rue du Four à Chaumontet : **accord** du 25 mai 2021.

DP07406521X0004 : GRAS Jean-Marie pour l'isolation des murs par l'extérieur avec crépis blanc cassé et changement des volets bois par des volets roulants couleur blanc cassé au 230 route de l'Afflît : **accord** du 27 mai 2021.

• 10. Intercommunalité

Syndicat du Vuache

Mr Luc MERY, conseiller municipal, met en alarme le dérèglement climatique et la préservation de l'eau en évoquant les différentes actions engagées du syndicat.

Aussi, il informe la commune de sa volonté de se présenter à la présidence du comité de pilotage Natura 2000 qui aura lieu après l'été.

Calendrier du syndicat sur la commune :

- 25/06, sortie de nuit « papillons de nuit » à Chaumont
- Nettoyage des déchets ciblé sur la commune fin septembre
- Fête des vergers en octobre

• 11. Divers

Bibliothèque

Monsieur le Maire donne la parole à Mr Yan JACCAZ, conseiller municipal, référent de la bibliothèque communale « Le Relais des mots ».

Monsieur Yan JACCAZ informe l'assemblée que les bénévoles souhaiteraient obtenir une informatisation de la bibliothèque (scan des livres, etc...) et présente les différents équipements choisis.

Le devis estimatif s'élèverait à : 438.00 € HT

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré avec 10 voix pour, 0 voix contre, 0 voix d'abstention,

- **ACCEPTE** le devis estimatif de 438.00 € HT pour permettre l'informatisation de la bibliothèque,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer celui-ci.

Demande locataire

Monsieur le Maire propose une régularisation de loyer suite à dédit d'un locataire parti plus tôt en expliquant les motifs.

Monsieur Le Maire propose une déduction de loyer à hauteur de 100 €.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré avec 10 voix pour, 0 voix contre, 0 voix d'abstention,

- **ACCEPTÉ** la proposition de Mr le Maire à hauteur de 100 €.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire la régularisation correspondante.

Moto-cross

Accord donné avec 8 voix et une abstention au moto-club de Chaumont concernant une demande d'ouverture exceptionnelle pour le terrain de motocross à Chaumont le weekend du 26 et 27 Juillet 2021 afin d'organiser un stage : le samedi de 9h à 12h et 13h à 17h30 ainsi que le dimanche matin de 9h à 12h puis ouverture pour tout le monde aux horaires habituels de 14h à 19h.

Dépannage St-Jean

Monsieur le Maire donne la parole à Mr Romain FOEX, chargé de l'eau.

Monsieur Romain FOEX informe l'assemblée du dépannage en urgence en mai dernier qui a dû être fait sans aval des élus pour une reprise d'un branchement d'eau sous la RD route de St-Julien à ST-Jean alimentant en eau une habitation.

L'entreprise BESSON a effectué ce dépannage : celui-ci s'élève à : 5 237.27 € HT

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré avec 10 voix pour, 0 voix contre, 0 voix d'abstention,

- **ACCEPTÉ** le devis de la Sté BESSON pour le dépannage urgent à St-Jean pour la reprise d'un branchement d'eau sous la route départementale qui s'élève à 5 237.27 € HT.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à régler celui-ci.

Réunion publique

- Une réunion publique a eu lieu à Chaumontet avec les habitants venus nombreux : la vitesse dans le hameau va être revue et des panneaux de signalisations pour la traversée des enfants seront posés.
- Une réunion publique aura lieu le 18 juin 2021 à 20h, en haut de la route de l'Afflît, avec les habitants du lieu-dit pour échanger avec eux sur la sécurité routière et piétonnière.

Emploi été

La commune a recruté pour cet été une personne venant de Vanzy qui viendra aider et remplacer l'adjoint technique en poste sur la période 5 juillet au 13 août 2021.

L'ordre du jour étant épuisé à 22h25 - Mr le Maire lève la séance.
PROCHAINE REUNION DE CONSEIL : LE 1^{er} Juillet 2021 à 20H

CHATAGNAT André-Gilles,

FOEX Romain,

HONCZARUK Gérald,

SUBLET Gaétan

MANTILLERI Eric,

MERLET Noémie,

MERY Luc,

BLANDIN Aurélie

JACCAZ Yan
